

Mairie
de
Bricqueville la Blouette

Bricqueville la blouette 27 juin 2015

www.bricqueville-la-blouette.fr

Madame, Monsieur,

Le projet de réforme territoriale, la création de **communes nouvelles**, sont sujets à réflexions. Ils engageront les citoyens et le conseil municipal dans des changements importants.

Mais de quoi s'agit-il ?

La loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 crée **la commune nouvelle**, la loi du 16 mars 2015 la complète.

Mais le temps nous est compté ... car les communes nouvelles regroupant entre 1000 et 10 000 habitants doivent être créées avant le 31/12/2015. Cette date est impérative pour bénéficier du maintien de la dotation globale de fonctionnement et d'un supplément de dotation forfaitaire de 5 % par an, pendant 3ans.

Lors des réunions du conseil municipal du 21 mai, du 25 juin 2015, la **commune nouvelle** était à l'ordre du jour. Nous en avons débattu et les membres du conseil municipal se sont réunis à plusieurs reprises pour une étude plus approfondie.

Nous vous invitons à une réunion publique d'information le **mardi 7 juillet, salle Lucienne Lelièvre à 20h30.**

En espérant vous voir nombreux.

Le Maire de Bricqueville-la-Blouette.

Claude Périer